



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

CES/2005/4
4 avril 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION DE STATISTIQUE et
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

CONFÉRENCE DES STATISTICIENS EUROPÉENS

Cinquante-troisième réunion plénière
(Genève, 13-15 juin 2005)

RAPPORT DU RAPPORTEUR SUR LES STATISTIQUES MIGRATOIRES

Établi par le Census Bureau des États-Unis,
en collaboration avec le Fonds monétaire international
et la Banque mondiale

RÉSUMÉ

1. Les États membres devraient pouvoir élaborer des statistiques migratoires fiables, comparables sur le plan international, à jour et conformes aux normes internationales, qui les aideraient à fixer les politiques qu'ils veulent suivre et faciliteraient les analyses comparées entre pays. À cette fin, il faudrait commencer par améliorer la qualité des données (dans le domaine des statistiques migratoires). Les travaux accomplis globalement tant par les organismes nationaux que par les organisations internationales ainsi que les questions et les problèmes auxquels ils sont confrontés, collectivement et individuellement, peuvent être brièvement présentés sous trois grandes rubriques: 1) le cadre théorique des statistiques migratoires; 2) l'amélioration des données sur les migrations concurremment à la série de recensements de 2010; et 3) les efforts concertés, officiels ou non, des organismes nationaux et des organisations internationales qui travaillent sur les statistiques migratoires.
2. On trouvera dans le présent rapport un résumé des principales activités et des questions qui se posent dans le domaine des statistiques des migrations internationales. En outre, d'autres faits nouveaux importants dans ce domaine sont portés ici à l'attention de la Conférence.

TRAVAUX ACCOMPLIS PAR L'ENSEMBLE DES ORGANISATIONS EN MATIÈRE DE STATISTIQUES MIGRATOIRES (QUESTION DE LA QUALITÉ DES DONNÉES)

3. Depuis la publication en 1998 des Recommandations de l'ONU en matière de statistiques des migrations internationales, les organismes nationaux et internationaux ont entrepris de nombreuses activités, dont l'élaboration de rapports, de fiches, de bases de données et des recherches pour perfectionner et renouveler les méthodes d'estimation des migrations. De nombreuses recommandations n'ont toutefois pas été appliquées uniformément ni complètement dans le monde. En réalité, elles ont été mises en œuvre d'une manière plutôt décentralisée, habituellement aux niveaux national et régional, des groupes de travail et des équipes spéciales se réunissant périodiquement pour évaluer les progrès accomplis.

4. En raison de l'intérêt croissant que suscitent les mouvements de personnes à travers les frontières dans le cadre du débat plus général sur les mouvements de biens et de services à l'échelle de la planète, il est essentiel d'élaborer un cadre théorique qui permette de structurer de manière logique les statistiques migratoires, démographiques ou économiques. Dans un tel cadre, les statistiques porteraient notamment, mais non exclusivement, sur les flux migratoires et les populations étrangères, ainsi que sur les mouvements physiques (personnels) et financiers à travers les frontières internationales.

5. Les activités de plusieurs organisations internationales et services nationaux de statistique ont permis d'améliorer la qualité des statistiques migratoires dans le cadre démographique actuel. Ces améliorations ont notamment porté sur les aspects suivants de la collecte et de la diffusion de statistiques compatibles:

- Collecte et diffusion de données de stock et de données de flux comparables entre les pays pour contribuer à améliorer les méthodes de mesure des migrations internationales (Conseil de l'Europe, Eurostat, Organisation internationale du Travail (OIT), services nationaux de statistique, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE), Division de statistique de l'ONU);
- Publication de données annuelles sur les migrations pour raisons humanitaires (Eurostat, Haut-Commissariat des Nations Unies aux réfugiés (HCR));
- Création de la Section des migrations au sein de la Division de la population de l'ONU qui gère des données sur les stocks;
- Publication de statistiques sur les mesures de lutte contre les migrations clandestines (Eurostat).

6. Les activités de plusieurs organisations internationales ont permis d'améliorer la qualité des statistiques migratoires dans le cadre économique actuel. Parmi ces améliorations on peut citer:

- La poursuite des travaux de révision et des travaux méthodologiques visant à assurer une cohérence théorique entre les flux et les stocks de migrants d'une part, et les flux économiques d'autre part. En particulier, le Sous-groupe technique sur le mouvement

des personnes physiques – quatrième mode, présidé par la Division de statistique de l'ONU et qui rend compte à l'Équipe spéciale de l'ONU des statistiques du commerce international de services, contribue à coordonner les définitions relatives aux statistiques économiques et démographiques. De tels groupes relèvent du Comité du Fonds monétaire international (FMI) sur les statistiques de la balance des paiements et du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale. Des publications portant sur le réexamen du Manuel de la balance des paiements contiennent des suggestions à cet égard (voir, par exemple, le plan annoté). L'élaboration de définitions complémentaires de la résidence, importantes pour identifier les migrants au sein des populations résidentes, permettra en particulier de relier les statistiques démographiques et les statistiques économiques (FMI);

- La création d'un comité directeur, présidé par l'Économiste en chef de la Banque mondiale, pour faire connaître les activités de la Banque relatives aux migrations internationales. Les incidences des migrations sur les pays développés et les pays en développement ainsi que sur les migrants feront l'objet d'une étude. Six autres thèmes de recherche ont été retenus eu égard à leur importance pour le développement et au manque de données et d'analyses à leur sujet. Il s'agit des rapatriements de salaires, de l'exode des cerveaux, des mouvements temporaires de personnes, des relations entre commerce, investissement étranger direct (IED) et migrations, du marché du travail et des questions de protection sociale et de la gouvernance; il s'agira de définir les politiques, règlements et réformes institutionnelles de nature à faire en sorte que les migrations bénéficient davantage au développement (Banque mondiale);
- Le pilotage d'un groupe de travail sur le perfectionnement des statistiques relatives aux rapatriements de salaires, à la demande du G7. Cette activité sera coordonnée avec d'autres activités de la communauté internationale, notamment celles de l'Équipe spéciale interinstitutions sur les rapatriements de salaires, du Comité du FMI sur les statistiques de la balance des paiements et du Sous-groupe technique sur le mouvement des personnes physiques – en particulier ses travaux concernant un cadre statistique pour le quatrième mode. La Banque mondiale et le FMI organisent une réunion technique conjointe sur les statistiques des rapatriements des salaires en janvier qui contribuera à préciser le programme du groupe de travail; il devrait être axé sur la définition et la classification des rapatriements de salaires, tracer des lignes directrices concernant la collecte et l'estimation des statistiques des rapatriements de salaires et estimer les sources et les destinations des entrées et des sorties (Banque mondiale);
- La participation à la révision attendue des Recommandations de l'ONU et à leur éventuelle extension aux travailleurs migrants et au quatrième mode (présence de personnes physiques) dans le cadre de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) (OIT).

7. Mener à bien des projets avant la série de recensements de 2010 constitue un objectif d'étape important pour presque toutes les organisations internationales et les services nationaux de statistique qui collectent, analysent, diffusent ou archivent des données sur les migrations.

- Dans le cadre du programme mondial de recensements de la population et de l'habitat de 2010, la Division de statistique a réuni un groupe d'experts à New York du 15 au 17 septembre 2004, qui a examiné des questions d'importance essentielle pour la planification de ces recensements. Le Groupe d'experts a fixé un ordre de priorité ainsi que des résultats concrets en vue de l'élaboration du programme mondial et recommandé que les Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat soient révisés et mis à jour (Division de statistique de l'ONU);
- Dans le cadre de ce programme de travail, trois groupes de travail et six sous-groupes techniques examineront et mettront à jour les Principes et recommandations en vigueur. Le Groupe de travail des normes, cadres et principaux produits compte parmi ses sous-groupes le Sous-groupe technique sur les statistiques des migrations internes et internationales. Ce dernier a pour objet de mettre à jour et de réexaminer les sections des Principes et recommandations relatives aux statistiques des migrations nationales et internationales (Division de statistique de l'ONU).
- Le Sous-groupe technique axera ses travaux sur les aspects nouveaux, les questions fondamentales, les concepts, les définitions et les classifications ainsi que sur les besoins des parties prenantes et les tableaux. Ses propositions seront transmises au Groupe d'experts qui se réunira à New York du 22 au 26 août 2005 pour plus ample examen, dans le cadre du programme de travail pour 2005. Au bout du compte, l'ensemble du projet de recommandations sera soumis à la Commission de statistique pour approbation (Division de statistique de l'ONU).

8. Dans le cadre démographique actuel des statistiques migratoires, des recommandations ont été faites pour améliorer la collecte des données sur les migrations.

- Des recherches ont été entreprises sur de nouvelles méthodes de recensement de la population dans la perspective de formuler des recommandations sur l'organisation de la série de recensements de 2010 et des enquêtes nationales de collecte de statistiques migratoires et ethnoculturelles, y compris l'examen et le développement des questions fondamentales sur les migrations (Eurostat, services nationaux de statistique, CEE).
- Des séminaires continuent à être organisés pour faire le point des expériences actuellement menées avec le questionnaire de l'Annuaire démographique de l'ONU destiné à recueillir des données sur les migrations internationales et les harmoniser avec les collectes en cours au niveau régional (Division de statistique de l'ONU).

9. Dans le cadre économique actuel des statistiques migratoires, des recommandations ont été faites pour améliorer la collecte des données sur les migrations.

- D'importantes décisions d'ordre méthodologique intéressant les révisions en cours du Manuel de la balance des paiements et du Système de comptabilité nationale, qui sont étroitement liés, devraient être prises d'ici au milieu de 2006 (FMI).

10. Les organisations internationales devraient continuer à collaborer avec les services nationaux de statistique pour appliquer les Recommandations de l'ONU dans le domaine des statistiques des migrations internationales. En bonne logique, elles devraient, avec les services nationaux de statistique, être associées aux débats et aux activités qui intéressent les migrations internationales. Une coopération fructueuse s'est instaurée entre organisations internationales et au sein des groupes de travail régionaux dans le cadre démographique des statistiques migratoires. S'agissant de la collecte et de la diffusion de données compatibles sur les migrations, on peut notamment citer les activités ci-après:

- Études approfondies entreprises par quatre ou cinq pays intéressés sur les enseignements retirés de l'application de la série actuelle de Recommandations de l'ONU en matière de statistiques des migrations internationales aux recensements et à d'autres sources de données (CEE et Eurostat);
- Fourniture de conseils et d'une assistance technique aux pays en transition, aux pays de la région méditerranéenne et à d'autres pays qui souhaitent mettre en place des appareils statistiques permettant de mesurer les flux d'immigration et d'émigration (CEE et Eurostat);
- Collecte annuelle de statistiques sur les flux migratoires internationaux et les populations étrangères (collecte conjointe de données par Eurostat, la CEE, la Division de statistique de l'ONU, le Conseil de l'Europe et l'OIT);
- Collecte, traitement, analyse et publication de statistiques démographiques, sociales, économiques et de l'habitat, à l'aide d'une série d'indicateurs choisis d'un commun accord par les services nationaux de statistique de certains pays (Comité statistique inter-États de la Communauté d'États indépendants (CEI-STAT), Instituto Nacional de Estadística Geografía e Informática de México (INEGI), Statistique Canada, Census Bureau des États-Unis);
- Collecte d'informations sur les régimes de permis dans les pays de l'OCDE, notamment: permis de séjour, leur durée, possibilités de travail et catégories de personnes visées. Ces informations sont en relation indirecte avec le système de flux de l'ONU, du moins pour ce qui est des flux soumis à une réglementation nationale (OCDE).

11. En ce qui concerne la conception de méthodes compatibles dans une perspective démographique, on citera notamment:

- L'élaboration d'estimations de l'émigration (États-Unis vers le Canada; Canada vers les États-Unis) et des migrations temporaires, dans le cadre d'un projet commun au Canada et aux États-Unis pour améliorer les données migratoires au moyen de projets concertés (Groupe de travail sur les migrations en Amérique du Nord) (NAMWG).

12. En ce qui concerne la conception de méthodes compatibles dans une perspective économique, on citera notamment:

- Les statisticiens nationaux de la balance des paiements et de la comptabilité nationale participent à un vaste processus de consultation et d'examen. Le Comité de la balance des paiements du FMI, le groupe du quatrième mode et divers autres groupes techniques d'experts relevant du Comité sont composés de représentants d'organismes statistiques du monde entier. Le plan annoté a été distribué à ces organismes qui ont été priés de le commenter dans une perspective critique. Des dossiers établis par les membres des groupes d'experts techniques peuvent être consultés et commentés sur les sites Web du FMI et de la Division de statistique de l'ONU (FMI);
- L'OIT participera à l'examen prévu des Recommandations de l'ONU et à leur extension éventuelle aux travailleurs migrants et au quatrième mode au titre de l'AGCS (la présence de personnes physiques) (OIT);
- La base de données sur les migrations internationales est mise à jour, en collaboration étroite avec d'autres organisations internationales ou régionales (OIT).

13. Les organisations internationales et les services nationaux de statistique ont continué à discuter des questions relatives à la qualité des statistiques des migrations internationales. Ces débats ont abordé des thèmes très divers, qu'il s'agisse des progrès accomplis dans une région donnée du monde ou de telle ou telle question méthodologique. Certaines réunions étaient ponctuelles tandis que d'autres se sont tenues dans le cadre d'un calendrier permanent. En tout état de cause, ces discussions ont permis d'aborder de manière concertée les questions relatives aux statistiques migratoires avant la série de recensements de 2010 (voir l'appendice 1 pour plus de détails).

14. Au milieu de 2003, l'OCDE a entrepris de réunir les données disponibles sur la population des immigrants dans les pays de l'OCDE, notamment des variables telles que le pays d'origine, le degré d'instruction et la profession. Un des produits attendus du projet serait des statistiques sur les expatriés qui vivent et travaillent dans d'autres pays de l'OCDE selon le degré d'instruction. Ce type d'information pourrait être utile pour aborder les questions de politique générale relatives à la mobilité des travailleurs hautement qualifiés.

QUESTIONS ET PROBLÈMES

15. En dépit de l'appui énergique et quasi universel à l'amélioration des données migratoires dans les domaines démographique et économique, la qualité des statistiques des migrations internationales et nationales doit néanmoins être encore améliorée. En 2005, des questions inédites sont apparues dans les débats à ce sujet, telles que le besoin de données nouvelles en raison de l'intérêt accru pour les questions de sécurité nationale, les collectes de données exigées par la loi et les efforts en cours pour harmoniser la terminologie, les définitions, voire les méthodes de collecte des statistiques migratoires.

16. Actuellement, dans une perspective démographique, les questions en matière de statistiques migratoires concernent essentiellement: les différences entre les estimations fondées

sur les flux migratoires et celles qui dérivent des populations étrangères; les disparités d'ordre terminologique entre les définitions relatives aux migrants, aux migrations et à la résidence; l'absence générale de données (de qualité) sur les flux, en particulier les flux de sortie (émigration). La collecte internationale commune de statistiques migratoires mentionnée au paragraphe 10 constitue un pas en avant pour réduire ces disparités ainsi que la charge imposée aux pays qui fournissent des données. En Europe, Eurostat élabore des textes en vue de donner une base juridique officielle à cette collecte conjointe et aux autres activités concernant les statistiques migratoires dans l'Union européenne. Fondamentalement, ces textes visent à harmoniser les définitions (conformément aux Recommandations de l'ONU) plutôt que les sources de données.

17. Actuellement, dans une perspective économique, les questions en matière de statistiques migratoires concernent essentiellement les disparités dans la terminologie et les définitions des migrants, des migrations et de la résidence.

- Un thème important est aujourd'hui celui des rapatriements de salaires qui permet de relier les migrants des statistiques démographiques aux transferts enregistrés dans le compte courant de la balance des paiements. Des définitions harmonisées d'application pratique et utile pour les utilisateurs des données sont en cours d'élaboration (FMI).

18. Mener à bien des projets avant la série de recensements de 2010 constitue un objectif d'étape important pour presque toutes les organisations internationales et les services nationaux de statistique qui collectent, analysent, diffusent ou archivent des données sur les migrations. On s'est interrogé sur la possibilité d'améliorer la qualité des données dans ce domaine à temps pour la série de recensements de 2010.

- Si des progrès importants ont été réalisés par plusieurs organismes et dans plusieurs régions du monde, dès début 2005, il n'existe pas de plan global de mise en œuvre intégrale des Recommandations de l'ONU en matière de statistiques des migrations internationales qui permette de respecter le calendrier 2010.

19. En dépit des efforts tendant à obtenir l'accord de tous sur la mise en œuvre des Recommandations de l'ONU, les organisations internationales et les services nationaux de statistique n'ont pas encore pu y parvenir en raison de contraintes structurelles (intervention obligatoire du législateur par exemple) ou opérationnelles (réalisation des recensements et des enquêtes durant une certaine période de l'année ou limitation de la longueur du questionnaire), entre autres difficultés qui entravent l'harmonisation.

- La qualité des estimations des flux et des stocks des migrations internationales demeure très médiocre et, afin de l'améliorer, il importe que les services nationaux de statistique collaborent étroitement avec les autres organismes publics et administrations concernés. Dans l'ensemble, les pays devraient être incités à mieux harmoniser les définitions nationales de l'immigration et de l'émigration et à suivre plus fidèlement les Recommandations de l'ONU. Certains services nationaux de statistique pourraient ainsi adopter des définitions internationales pour les intégrer dans leurs propres statistiques nationales, tandis que d'autres élaboreraient effectivement des statistiques conformes aux définitions internationales.

IMPORTANTES QUESTIONS À PORTER À L'ATTENTION DE LA CONFÉRENCE

20. Les statistiques migratoires sont un élément du débat plus général concernant la sécurité et la souveraineté nationales. Depuis les attentats du 11 septembre 2001 à New York et à Washington DC, et du 11 mars 2004 à Madrid, de nouvelles questions sont apparues qui ont amené les organisations internationales et les services nationaux de statistique à repenser leurs activités, en cours aussi bien que prévues, ainsi que leur ordre de priorité. Les statistiques migratoires constituent un domaine où l'accent mis par les États sur les questions de sécurité nationale s'est fait particulièrement sentir.

- Depuis l'automne 2001, on s'intéresse davantage aux quatre questions connexes de la divulgation, de la confidentialité, de la protection de la vie privée et de la sensibilité. La réflexion à leur sujet devrait conduire à s'interroger notamment sur la quantité d'informations qu'il convient de divulguer pour préciser utilement la taille, les caractéristiques et les incidences des migrants sur une région ou un marché du travail donnés sans révéler l'identité des personnes ou les concentrations des différents groupes et comment faire face à la sensibilité ou à la défiance de certains groupes vis-à-vis de la collecte de renseignements par l'État sur les comportements migratoires et des autres administrations auxquelles ces renseignements seront à terme communiqués.
- Depuis 2001, on s'intéresse aussi de plus près aux méthodes de collecte des données, à la fois quels renseignements recueillir et comment. Dans le cadre de leurs préparatifs en vue de la série de recensements de 2010, les services nationaux de statistique mettent en balance l'amélioration de la qualité des statistiques migratoires avec la quantité de renseignements que l'État, et plus particulièrement les organismes statistiques, devrait collecter au sujet des populations étrangères qui résident à l'intérieur de leurs frontières. Les services nationaux de statistique ainsi que les organisations internationales devraient revoir la méthode des «pratiques optimales» en matière de collecte de tels renseignements vu l'intérêt pour la sécurité nationale, nouveau, voire inédit, pour la plupart des États.
- Les méthodes de diffusion et d'archivage – à la fois quelles informations publier et comment – ont été réexaminées, afin de concilier les avancées techniques en matière d'exploration et de stockage des données et la protection des renseignements personnels (protection de la vie privée). La publication de renseignements détaillés (géographiques ou autres) sur les immigrants est devenue une question plus sensible et plus urgente au fur et à mesure qu'approche la série de recensements de 2010.
- Il est difficile de débattre de ces questions indépendamment les unes des autres. Les questions de couverture, d'inclusion (population totale) et de réponse aux items sont mutuellement imbriquées et recourent également celles précédemment mentionnées telles que la sensibilité et la collecte des données. Vu les nouvelles préoccupations en matière de sécurité nationale et d'identification de la population, les services nationaux de statistique devraient réfléchir aux conséquences que de telles considérations pourraient avoir sur les taux de réponse aux enquêtes et aux items et aux groupes de population qui devraient, ou qui pourraient, faire l'objet des enquêtes et des recensements. La conception des questionnaires et la commercialisation devraient être prises en considération.

21. L'articulation du cadre démographique et du cadre économique des statistiques migratoires a fait l'objet de peu de travaux:

- À court et à moyen terme (dans la perspective des recensements de 2010), il faudrait mettre au point un plan d'harmonisation des données démographiques et économiques sur les migrations et le mettre en œuvre. Dans un premier temps, il faudrait inventorier de manière détaillée les éléments communs aux deux cadres.
- Les données sur les migrations existent dans la perspective soit de la transaction soit de la personne, selon la mission et l'intérêt du service considéré. Dans le cadre démographique, on s'est efforcé de relier les deux types de données sur les migrants.
- De même, les données de stock et de flux sont collectées et diffusées différemment selon les besoins et les intérêts du service qui les établit. La nécessité de disposer des unes et/ou des autres et la possibilité de les utiliser devraient être évaluées dans l'ensemble des cadres démographique et économique;
- La résidence demeure une question importante et souvent négligée en matière de statistiques migratoires, en particulier du point de vue de la comparabilité entre les cadres démographique et économique. Une harmonisation des définitions devrait tenir compte des besoins différents mais aussi envisager d'adopter des notions mieux acceptées quant à savoir qui est et qui n'est pas résident.

22. Les organisations internationales et les services nationaux de statistique devraient poursuivre leurs travaux visant à améliorer la qualité des données en recensant les convergences entre les recommandations des organisations internationales et les pratiques nationales, et en s'efforçant de réduire les différences entre elles.

- En février 2005, le Bureau de la Conférence a envisagé la création d'un centre d'information qui répertierait les organismes internationaux, les services nationaux de statistique et les projets qui s'efforcent d'améliorer la qualité des statistiques migratoires. Le centre ne superviserait pas les projets mais se contenterait d'évaluer les progrès accomplis dans l'amélioration de la qualité des données. Les informations porteraient sur les principales organisations, les personnes à contacter, les projets, les rapports d'étape des projets et toute mesure législative ayant une incidence sur l'amélioration et la compatibilité des statistiques migratoires.
- Le Bureau a estimé que la réunion de travail commune CEE/Eurostat sur les statistiques migratoires (21-23 mars 2005, Genève) permettrait de centraliser toutes les informations sur les projets internationaux en matière de statistiques migratoires. Il a recommandé qu'elle crée un groupe permanent chargé d'élaborer un programme de travail sur les migrations pour les années à venir et, éventuellement, le centre d'information susmentionné.
- En mars 2005, la réunion de travail commune CEE/Eurostat sur les statistiques migratoires a proposé, suivant la recommandation du Bureau, des activités visant à améliorer l'utilisation de concepts et de définitions harmonisés des populations de migrants, dans le cadre des Recommandations de l'ONU. Les produits envisagés sont

les suivants: 1) élaboration de directives sur la mesure des émigrants au moyen des données de stock, complétées par des informations sur les flux d'immigrants, recueillies dans les pays d'accueil. Les directives découleraient de projets pilotes exécutés par des groupes de trois ou quatre pays qui échangeraient des données en tenant compte des questions d'opportunité, d'actualité et de disponibilité des données; 2) désignation d'un groupe chargé de définir une procédure d'examen et de mise à jour de projets entrepris par les pays de la CEE pour améliorer la disponibilité des données migratoires.

**APPENDICE 1: RÉUNIONS, ATELIERS ET SÉMINAIRES TENUS EN 2004
ET EN 2005**

- Eurostat: Réunion sur les statistiques en matière d'asile et de migration (février 2004)
- Réunions administratives et techniques du NAMWG – Census Bureau et Department of Homeland Security des États-Unis, Statistique Canada, Citoyenneté et immigration Canada, Instituto Nacional de Estadística Geografía e Informática de México (février, mai et septembre 2004)
- Division de la population de l'ONU: Réunion de coordination sur les migrations internationales, réunissant des organismes des Nations Unies et d'autres organisations (notamment des services nationaux de statistique) (octobre 2004)
- CEE: Séminaire sur les nouvelles méthodes de recensement de la population et réunions de travail communes CEE/Eurostat sur les recensements de la population et de l'habitat (novembre 2004)
- OCDE: Groupe d'experts du système d'observation permanente des migrations (SOPEMI) (décembre 2004)
- Eurostat: Statistiques démographiques et recensements de la population et de l'habitat (février 2005)
- CEE (Conférence des statisticiens européens): Réunion de travail commune CEE/Eurostat sur les statistiques migratoires (février et mars 2005)
- U.S. Federal Working Group on International Migration Statistics and Research. Plus de 20 administrations du système statistique fédéral des États-Unis s'efforcent de définir des objectifs et des problèmes communs dans le domaine des statistiques migratoires (à partir de février 2005)
- Division de statistique de l'ONU: Séminaire sur les migrations internationales (date prévue: mai 2005)
